

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi 3 Juin 2024, à 19h30 **au bureau municipal situé au 2 Rue de l'École** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)
 Yvan Proulx (02)
 François Binet (03)
 Régis Audet (04)
 Dominik Michaud (05)
 Johanne Rheault (06)

Absent:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

060-06-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par François Binet et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024**
- 3. FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
- 4. TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1. Fait saillants du rapport financier 2023
 - 5.2. Poste journalier opérateur
 - 5.3. Poste adjointe administrative
 - 5.4. Emploi étudiant
 - 5.5. Soumission – Rechargement Traverse Villemontel
- 6. SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
- 7. VARIA**
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

061-06-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 Mai 2024 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Dominik Michaud

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 6 Mai 2024 soit accepté tel que rédigé.

062-06-2024

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 56 481.34\$

Comptes à payer avec les chèques # 099 à 119 pour un total de 155 233.89\$

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Le pro-maire informe fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

063-06-2024

POSTE JOURNALIER OPÉRATEUR

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Dominik Michaud
Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité procède à l'embauche de, M. Michael Bédard, à titre de journalier-opérateur pour la saison estivale aux conditions précisées dans la politique des ressources humaines et salariales. M. Bédard entrera en fonction à compter du 8 Juillet 2024.

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Pascal Rheault et madame Sandra Boutin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement pour 2024.

POSTE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Le poste sera de nouveau affiché à l'automne.

064-06-2024

EMPLOI ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra une aide-financière d'emploi Canada afin de combler un poste de journalier pour la saison estivale;

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Michel Rivard
Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité procède à l'embauche de, Jérémy Rheault, afin d'effectuer diverses tâches journalières, aux conditions précisées dans la politique des ressources humaines et salariales et aux conditions de la subvention d'emploi Canada.

QUE la municipalité procède à l'embauche de Nathan Maheux, afin d'effectuer diverses tâches journalières, aux conditions précisées dans la politique des ressources humaines et salariales;

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Pascal Rheault et madame Sandra Boutin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement pour 2024.

065-06-2024

SOUSSION – RECHARGEMENT TRAVERSE VILLEMONTÉL

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder au rechargement de la Traverse Villemontel;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes :

Béton Fortin :	48 927.50\$
Excavation DGM :	66 272.50\$

Il est proposé par : Johanne Rheault
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité accepte le plus bas soumissionnaire conforme qui est Béton Fortin au coût de 48 927.50\$ avant taxe.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 0

066-06-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Régis Audet et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 20h06.
Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.